

Message du président du conseil et du président et chef de la direction

L'année qui vient de s'écouler a été extrêmement difficile pour AbitibiBowater. Aux prises avec les répercussions du repli continu du marché du papier journal nord-américain, nous avons amorcé 2009 avec une diminution de la capacité de production de papier d'environ 1 million de tonnes métriques. Alors que s'approchait le délai pour le refinancement des dettes de la Société, les difficultés auxquelles faisait face AbitibiBowater ont été exacerbées par la récession économique mondiale et la volatilité continue des taux de change de même que des coûts de l'énergie et de la fibre.

À la mi-mars, la Société a annoncé des projets de restructuration du capital visant à réduire sa dette de 2,4 milliards de dollars. Compte tenu de l'environnement financier et de la crise du crédit qui prévalaient alors, nous n'avons pas été en mesure de réaliser ces projets et avons été forcés de nous tourner vers d'autres solutions. À la mi-avril 2009, après avoir conclu qu'elle ne disposait d'aucune autre solution de rechange viable, la Société a obtenu la protection des tribunaux aux États-Unis, en vertu du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* et, au Canada, en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC). Bien que nous soyons conscients des lourdes conséquences de ces mesures pour les parties intéressées, sans la protection des tribunaux, AbitibiBowater n'aurait pas été en mesure d'honorer ses obligations envers les créanciers. Grâce à ce processus mené par les tribunaux, la Société se trouve maintenant en position de se restructurer pour l'avenir.

Dans le cadre des procédures de protection contre les créanciers, la Société a conclu une convention de financement de débiteur-exploitant totalisant environ 300 millions de dollars ainsi qu'une modification prévoyant le maintien d'un programme de titrisation existant visant les comptes débiteurs. Le financement de débiteur-exploitant englobait un prêt d'une banque commerciale de 100 millions de dollars garanti par Investissement Québec, lequel

prévoyait des liquidités supplémentaires qui ont aidé la Société à continuer à exercer ses activités dans le cours normal des affaires. AbitibiBowater et ses employés apprécient cet appui et cette confiance de la part d'Investissement Québec, du gouvernement du Québec et de ses autres partenaires financiers. Nous sommes aussi très reconnaissants de la patience et de la loyauté dont ont fait preuve nos clients et nos fournisseurs à notre égard au cours de la période de stabilisation de la demande de protection; nous avons pu ainsi éviter de sérieuses interruptions de nos activités commerciales.

Dans les mois qui ont suivi le dépôt des demandes de protection, la direction de la Société, avec l'appui du conseil d'administration, a poursuivi ses efforts de réduction des coûts et sa gestion active du fonds de roulement tout en s'employant à conclure un règlement négocié des réclamations avec les créanciers et à mettre en place un plan de restructuration complet. Les programmes de rémunération incitative ont été suspendus et nous avons mis en place une nouvelle structure de direction rationalisée. En août, nous avons annoncé un projet continu de réduction des frais de vente, des frais généraux et des frais administratifs de 100 millions de dollars par rapport aux niveaux de 2008 au moyen de mesures d'austérité supplémentaires. Nous avons également annoncé, en septembre, un projet d'interruptions de la production ciblées entraînant l'arrêt ou la réduction, pour une période indéterminée, de certaines de nos activités non rentables liées au papier journal et au papier d'impression commerciale, représentant une production de 1,3 million de tonnes métriques supplémentaires.

La vente d'actifs non essentiels constitue un autre élément clé de notre plan de restructuration global. Au cours du troisième trimestre de 2009, nous avons réalisé la vente de certains terrains forestiers au Québec pour la somme de 53 millions de dollars canadiens au comptant. Puis, en décembre, nous

avons vendu à une société du même groupe qu'Hydro-Québec la participation indirecte de 60 pour cent de la Société dans une installation hydroélectrique de 335 mégawatts détenue et exploitée par La Compagnie hydroélectrique Manicouagan inc. pour un produit brut de 615 millions de dollars canadiens. Une partie de ce produit a été affectée au remboursement de la facilité de crédit de débiteur-exploitant qu'Investissement Québec avait garantie. La Société a annoncé en février que sa filiale Bridgewater Paper Company Limited avait déposé une demande de procédure d'administration au Royaume-Uni après avoir épuisé toutes les autres voies possibles pour maintenir la rentabilité des activités exercées au Royaume-Uni.

Le 25 février 2010, la Société a déposé un avis d'arbitrage en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), relativement à l'expropriation de ses actifs et de ses droits à Terre-Neuve-et-Labrador, au Canada. La Société soutient que l'expropriation réalisée par le gouvernement provincial était arbitraire, discriminatoire et illégale en vertu du droit international, et elle demande une indemnisation directe pour dommages d'environ 500 millions de dollars canadiens, plus les frais additionnels et les mesures de redressement. AbitibiBowater déploie, auprès des gouvernements du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador, des efforts visant à conclure un règlement juste et équitable et à éviter d'introduire la procédure prévue à l'ALENA qui risquerait d'être longue.

Les efforts continus d'AbitibiBowater en vue de se restructurer et de s'affranchir des procédures de protection contre les créanciers en vertu du chapitre 11 et de la LACC progressent, soutenus par des indications récentes d'améliorations modestes au chapitre de la demande et des prix des produits des pâtes et papiers, y compris le papier journal.


Les procédures de réclamations aux termes desquelles des créanciers particuliers peuvent présenter des réclamations à l'encontre de la Société ont été établies et approuvées par les tribunaux. Au moment d'écrire ces lignes, nous nous employons à mettre en place les derniers éléments requis pour parachever nos plans de restructuration, y compris la renégociation des conventions collectives et la résolution de questions relatives aux déficits touchant les caisses de retraite.

Les mesures susmentionnées sont partie intégrante de nos engagements globaux en vue de transformer AbitibiBowater pour l'avenir. Nous visons à finaliser le plan de restructuration et à le faire accepter par tous les créanciers et approuver par les tribunaux canadien et américain le plus tôt possible.

Les deux années et demie qui se sont écoulées depuis la fusion d'Abitibi-Consolidated et de Bowater en octobre 2007 ont été très éprouvantes. Nous sommes déterminés à tirer des leçons du passé. Alors que nous sommes à finaliser notre plan de restructuration, nous avons l'obligation d'assurer qu'AbitibiBowater émerge de ce processus en une société rationalisée, financièrement plus forte et plus durable.

De nombreuses sociétés ont traversé un processus semblable pour en ressortir des entités commerciales prospères. Nous sommes persuadés que ce sera le cas d'AbitibiBowater et sommes impatients de tourner cette page.

Le président et
chef de la direction,



David J. Paterson

Le président du conseil,



Richard B. Evans

Avril 2010